

## Chronique locale, Faits divers de 1860 à 1996

### 7 avril 1860: Terrible incendie

"Dans la nuit du 2 au 3 avril, au hameau de la Terrasse, commune de St-Genis-sur-Menthon le feu s'est déclaré dans deux bâtiments contigus. L'un de ces bâtiments est devenu entièrement la proie des flammes ; la toiture seule du deuxième a été atteinte par l'incendie. La perte totale est évaluée à 700 francs environ. Rien n'était assuré".

### 5 août 1862 : La propagation de la rage

"le 26 juillet dernier, on a abattu une vache appartenant au sieur Fontanelle, fermier aux Jolys commune de St-Genis-sur-Menthon et présentant tous les symptômes de l'hydrophobie.

Depuis trois jours, elle refusait de manger, écumait etc.. . Il y a deux mois environ, elle avait été mordue par le chien du fermier. Cet animal atteint de la rage avait été abattu.

Dans un autre hameau de la même commune, on a dû abattre aussi un chien chez qui les symptômes d'hydrophobie se sont manifestés dans des circonstances singulières : l'animal avait été vendu, il y a environ un an au sieur Rozier, fermier à Grésiat, commune de St-Cyr. Dimanche dernier, il revint chez son ancien maître à S t - G e n i s - s u r Menthon ; la femme Lafon, seule avec ses enfants, remarquant qu'il souffrait, lui donna du lait, mais il refusa de boire, l'écume lui sortait de la bouche ; puis tout à coup, sans faire aucun mal aux enfants qui étaient autour de lui, il se mit à mordre les chaises et les pieds de la table.

Un voisin appelé le tua d'un coup de feu".

### 12 octobre 1881 : Misère et détresse paysanne

"Le 17, on a trouvé pendu dans son écurie M. François Jules T. fermier à St-Genis-sur-Menthon. On ignore les causes qui ont poussé ce malheureux au suicide.

On a lieu pourtant de penser que c'est la crainte de la misère ; il se plaignait souvent depuis quelque temps, de l'insuffisance des récoltes.

Le suicidé laisse une veuve et trois enfants, dont l'aîné a 7 ans et le plus jeune un enfant de 3 mois

13 JUIN 1930 à 16H00 Hameau de Manthène (Actuellement ferme Morel)

Courrier de l'Ain du dimanche 15 juin 1930

---

## MENACEE PAR SON MARI ELLE LE TUE

---

Le petit hameau de Masthène, commune de Saint-Genix-sur-Menthon, sis à 25 km. de Bourg, a été le théâtre d'un drame sanglant entre les époux Chanel Cyrille et la femme née Mercier, 33 ans.

Au cours d'une discussion, alors qu'ils étaient en train de décharger du foin, les époux engagèrent une lutte terrible, avec comme armes, leurs tridents.

A un moment donné, le mari eut le crâne fracassé; la cervelle jaillit.

Sauvagement, la femme s'acharna alors sur sa victime, la défigurant horriblement à coups de trident.

Le Parquet s'est rendu immédiatement sur les lieux, et la femme Chanel a été arrêtée et écrouée.

---

Article de la République Nouvelle paru en page 2:

# TRIPLE CRIME A SAINT-GENIS-S-MENTHON

## UN FERMIER, SA FEMME ET UN PRISONNIER ALLEMAND ABATTUS D'UNE BALLE DANS LA TÊTE

Hier soir vers 22 heures, à Saint-Genis-s-Menthon, plusieurs individus armés se sont présentés à la ferme de M. Adam Léon, 52 ans, cultivateur et après discussion l'ont tué d'une balle dans la tête, ainsi que son épouse, née Danjat, 49 ans, et un prisonnier allemand, 35 ans, du camp de Thol, occupé aux travaux de la ferme.

Aucun désordre apparent a été relevé dans la ferme. La jeune fille de M. Adam qui avec un domestique, sujet italien, se trouvaient dans une pièce voisine et entendirent la discussion ne sortirent que vers minuit pour donner l'alerte.

Aucun mobile exact du triple crime n'a pu être encore établi. La gendarmerie poursuit son enquête et le Parquet de Bourg est actuellement sur les lieux.

A titre d'information soulignons simplement que M. Léon Adam était avant la libération président de la Legion.

### BASKET-BALL LE R. C. FRANC-COMTOIS A BOURG

L'Union Sportive bressane poursuivait ses rencontres amicales recevra Dimanche à 14 h., au Stade, Verdère, l'équipe première du Racing Club Franc-Comtois.

Après leur victoire sur Romane,

"Hier soir, vers 22 heures, à Saint-Genis-sur-Menthon, plusieurs individus armés se sont présentés à la ferme (du bourg) de M. Adam Léon, 52 ans, cultivateur et après discussion l'ont tué d'une balle dans la tête, ainsi que son épouse, née Daujat, 49 ans, et un prisonnier allemand (Otto Schroder), 35 ans, du camp de Thol, occupé aux travaux de la ferme.

Aucun désordre apparent n'a été relevé dans la ferme. La jeune fille de M. Adam qui avec un domestique, sujet italien, se trouvaient dans une pièce voisine et entendirent la discussion ne sortirent que vers minuit pour donner l'alerte. Aucun mobile exact du triple crime n'a pu être encore établi. La gendarmerie poursuit son enquête et le Parquet de Bourg est actuellement sur les lieux".

Edition du Lendemain 7 Mars 1946 à la une en première page :

Quels sont les mobiles du crime de Saint-Genis-sur Menthon ?  
Nous avons brièvement résumé hier l'horrible drame qui a jeté l'émoi en cette soirée du Mardi-Gras dans la commune de Saint-Genis-sur-Menthon. ...

Ce crime, suscite bien des commentaires, de même qu'il pèse un poids sur la langue des cultivateurs, lorsqu'il s'agit de fournir des renseignements aux enquêteurs.

Saint-Genis, hier, ce n'était peut-être pas la conspiration du silence, mais le mutisme général dans le village où chacun se calfeutrait derrière ses rideaux".

# Crime crapuleux, drame de famille, Jalousie ou exécution sommaire QUELS SONT LES MOBILES DU CRIME DE SAINT-GENIS-SUR-MENTHON ?

Nous avons brièvement résumé hier l'horrible drame qui a jeté l'émoi en cette soirée de Mardi-Gras dans la commune de Saint-Genis-sur-Menthon.

Ce crime, venant après ceux de Saint-Cyr-sur-Menthon et de Courrançon, après la tentative de meurtre de Condéssiat, suscite bien des commentaires, de même qu'il pose un poids sur la langue des cultivateurs, lorsqu'il s'agit de fournir des renseignements aux enquêteurs.

À Saint-Genis, hier, ce n'était peut-être pas la conspiration du silence, mais le mutisme général dans le village où chacun se calfeutrait derrière ses rideaux.

Mais revenons sur les circonstances du drame. D'abord, la topographie des lieux.

Au bourg à deux pas de l'église, vivent dans une ferme assez cosue, Adam Léon, 52 ans, sa femme, née Doujat, 49 ans, sa fille, Mme Vve Pelletier Hugot et le fils de cette dernière âgé de six ans. En outre, deux ouvriers sont employés à la ferme : un prisonnier allemand Schroder Otto, 35 ans, détaché du camp de Thol depuis trois mois et un travailleur libre Italien, Sereno Carneva.

La situation de ce dernier est d'ailleurs assez spéciale. Placé dans la ferme à la libération comme prisonnier, il a séduit la fille qui est venue depuis le début de la guerre. Lorsque les P. C. italiens furent relâchés, il revint à la ferme en qualité de travailleur sur contrat. Dès lors, il faisait figure de futur gendre de la maison, ce qui n'allait sans provoquer quelques traitements internes et quelques chuchotements malveillants dans le voisinage.

On laisserait même entendre que depuis une quinzaine, le fermier s'opposait au mariage de sa fille avec l'Italien.

## LA TRAGÉDIE

À 22 heures, toute la famille — sauf le soldat allemand qui occupe dans une annexe de la ferme — se trouvait réunie pour une paisible veillée de Mardi-Gras. M. Adam se rendit dans la cour et, peu après, les éclats d'une discussion violente se firent entendre. La fermière sortit à son tour pour voir avec qui discutait son mari. Elle revint presque aussitôt, affolée.

— Il y a des hommes armés de

revolvers, dit-elle à sa fille. Cache-toi...

Mme Pelletier et l'ouvrier italien — avec qui elle est en instance de mariage — coururent s'enfermer dans une chambre. A peine y étaient-ils bloqués que les inconnus et M. Adam entraient dans la cuisine. Les détenus reprochaient au fermier d'employer un ouvrier italien et un prisonnier allemand.

— Où sont ta fille et l'italien ? interrogèrent-ils.

— Je n'en sais rien, répondit M. Adam. Ils étaient là tout à l'heure ils ont dû sortir.

— Donne-nous 200.000 francs, poursuivit celui qui paraissait être le chef, et nous vous laisserons tranquilles.

— Je n'ai pas cette somme toi, plaça le fermier.

Sa femme intervint.

— Donne tout ce que nous avons, dit-elle, affolée.

M. Adam, accompagné d'un des meurtriers alla chercher de l'argent dans sa chambre. Combien remit-il aux bandes ? Il sera difficile de le savoir. Cependant celui-ci fut donné l'ordre d'aller réveiller le prisonnier allemand. Ce dernier n'eut que le temps de passer sa vareuse et fut amené en caleçon dans la cuisine.

— Ouvrez la porte de la fille, lui dit un des bandits.

Schroder alla jusqu'à la porte de la chambre de Mme Pelletier tenta de l'ouvrir, mais il fut abattu sur le champ d'une balle tirée dans la tête à bout portant. Dans la seconde qui suivit, Mme et M. Adam furent également tués net, de la même façon.

Mme Pelletier entendit ensuite claquer la porte. Puis ce fut le silence. Un silence tragique. La jeune femme et son ami pensèrent que les bandits avaient fait le tour de la maison pour les abattre par la fenêtre. Ils demeurèrent bloqués dans l'ombre, tremblants de peur, jusqu'à minuit.

C'est à ce moment-là seulement

que Mme Pelletier, n'osant pas entrer dans la cuisine, réussit à passer entre les barreaux de la fenêtre de sa chambre pour aller prévenir son grand-père.

## UNE ENQUÊTE DIFFICILE

Hier matin, MM. Douzans, procureur de la République, Borgery, juge d'instruction et Carrier, greffier, du Parquet de Bourg, bientôt rejoints par M. le Commissaire principal Poilane et les enquêteurs de la V<sup>e</sup> brigade mobile de Lyon, arrivèrent sur les lieux. Ils étaient accompagnés de M. le docteur Vernaud, de Bourg, médecin légiste.

Les trois victimes ont été tuées à bout portant, ainsi qu'en témoigne pour chaque blessure le tatouage de la poudre. Les balles et douilles éjectées ont été retrouvées. Elles sont de calibre 9 mm et peuvent avoir été tirées soit par une mitraillette, soit par un pistolet Colt.

Plusieurs listes sont offertes aux policiers, malgré la pénurie de témoignages.

L'hypothèse du crime crapuleux n'est pas exclue quoiqu'elle soit peu vraisemblable, puisque le portefeuille de la victime a été retrouvé intact avec les 4.000 fr. qu'il contenait. Mais si y a cette demande de 200.000 francs.

Crime politique ? Un rapprochement troublant est à faire avec les crimes précédents qui ensanglantèrent la région. Toutefois, la qualité de président de la Légion du père Adam, ou même les « relations étrangères » retenues sous son toit semblent un bien faible argument.

Un prétexte, tout au plus. Reste l'hypothèse du drame de famille. Le père Adam, avouons-le, ne voyait pas d'un bon œil le mariage de sa fille avec un italien et les gens du voisinage encore moins.

Les circonstances du drame telles que nous les avons relatées d'après les témoignages indirects de la Vve Pelletier, ne seraient dans ce cas qu'une mise en scène.

Et enfin, dernière hypothèse, la jalousie. Avant son mariage, la Vve Pelletier avait un soupçon qui fut éconduit.

Celui-ci revint-il de nouveaux espoirs quand le mari de la jeune femme mourut ? Quoiqu'il en soit, il trouva une nouvelle fois la place prise par le prisonnier italien libéré.

Cette déception est-elle l'origine du crime ? Dans ce cas, le jeune homme n'aurait pas agi seul et il faudrait admettre le concours d'une « mafia » qui ne fait que trop parler d'elle depuis quelque temps dans l'Ain et surtout en Saône-et-Loire.

## Le milicien Jean SEGAUD chef de cohorte devant la Cour de Justice de Lyon

Devant la Cour de Justice de Lyon, a comparu hier mercredi le milicien bressan, Jean Segaud.

Bien connu des milieux sportifs, Segaud n'est pas demeuré un fervent des longues promenades à travers la nature, ni un joueur de rugby qui aurait pu être brillant.

tion et enfin, chose grave, d'avoir au cours de la rafle du 10 juillet 1944 à Bourg, fait partie des trois juges infernaux : Simon, Chacassin et Segaud, qui désignèrent les « otages » à déporter et dont neuf sur dix, ne revinrent pas des bagnes hitlériens.

ch  
Us  
pi  
bc  
la  
ce  
d'  
de  
m  
va  
be  
pe  
Pa  
cc  
qs  
pe  
th  
cc  
la  
=

Extrait de l'article du journal le Progrès

**LE PROGRÈS**  
LUNDI 23 DÉCEMBRE 1996 - 4,90 F le dauphiné  
Le journal de l'Ain

AVIS AUX DIFFUSEURS DE PRESSE ET TOUS COMMERÇANTS DE PROXIMITÉ  
L'étui de protection du CARNET DE SANTÉ est ENFIN DISPONIBLE  
Élégant et indispensable  
N'attendez pas que vos clients vous le réclament !  
COMMANDEZ-LES SANS ATTENDRE  
A **GRAFF-IDÉES**  
05500 ST LAURENT DU CROS  
Tél. 04.92.50.75.17  
Fax 04.92.50.75.18

ert  
g  
6-66  
2-62

C D 01

## Drame de la séparation à St-Genis-sur-Menthon

En proie à de graves difficultés relationnelles avec son épouse, Roland Gérardi a commis, samedi, l'irréparable. Cet ancien artisan électricien de 56 ans, domicilié à Saint-Genis-sur-Menthon, au cœur de la Bresse, a abattu Maryse, 48 ans, qui avait demandé le divorce. Avant de retourner son fusil de chasse contre lui.



PAGE 5

# Saint-Genis-sur-Menthon : drame de la séparation

Les difficultés relationnelles que traversait le couple Gérardi semblent être à l'origine du meurtre, suivi d'un suicide, découverts samedi soir

**19** H30, samedi soir. Le brouillard commence à draper la Bresse, comme un linceul. Au lieu-dit «Les petits bois», un hameau d'habitat dispersé enfoncé dans la campagne à la sortie de Saint-Genis-sur-Menthon, la colonne des véhicules de gendarmerie perturbe à peine la quiétude de cette nuit d'hiver. En surplomb de la route, deux bergers allemands enchaînés hurlent à la mort.

C'est là, dans cette grande maison rénovée que s'est joué un nouveau drame de la séparation. En proie à de graves difficultés financières et relationnelles, Roland Gérardi, 56 ans, vient d'abattre son épouse Ma-

ryse, 48 ans, d'un coup de fusil de chasse, avant de retourner l'arme contre lui. Les deux corps gisent l'un à côté de l'autre, au rez-de-chaussée, dans un couloir qui mène de la petite cuisine à la chambre à coucher.

Depuis quelque temps déjà, le couple battait de l'aile. Maryse, infirmière au centre hospitalier de Fleury, avait d'ailleurs entamé une procédure de divorce. Quelques mois auparavant, elle s'était plainte de mauvais traitements auprès de la brigade de gendarmerie de Vonnas. Depuis, elle avait quitté le domicile conjugal pour s'en retourner vivre à Bourg auprès de ses deux enfants, issus d'un premier mariage.

Installé à Saint-Genis depuis deux ans, Roland Gérardi n'était pour ainsi dire pas connu dans la commune. Il avait retrouvé du travail récemment aux établissements Chetail de Péronnas, après le dépôt de bilan, fin 95, de son entreprise d'électricité implantée au 51, avenue de Mâcon à Bourg. Au village, il n'est pas grand monde pour le décrire. Et pour cause, il n'entretenait aucun rapport avec la population.

### Froide détermination

Une distance renforcée par le choix de cette habitation, à l'abri des regards. «On le voyait parfois l'été, promenant sa petite-fille sur sa moto. Mais c'est bien tout ce que je peux vous

dire» raconte-t-on dans le voisinage.

La BMW est rangée dans le garage. Un blouson de cuir rouge est pendu au porte-manteau. Cette moto, c'est l'arbre qui cache la forêt sur un train de vie moins brillant qu'il n'y paraît. Roland Gérardi avait des problèmes à boucler ses fins de mois; les loyers arrivaient souvent en retard au point que ses propriétaires envisageaient de dénoncer le bail. L'an dernier, à pareille époque, il avait même sollicité l'aide sociale de la commune. Mais il y avait surtout ces difficultés au sein de son couple, et cette sensation de néant encore accrue par l'approche des fêtes de fin d'année...

Samedi, en milieu d'après-midi, c'est lui qui serait allé chercher Maryse à Bourg pour une énième explication. En fait, l'homme avait renoncé, semblait-il, à toute tentative de conciliation. En procédant de la sorte, il mettait à exécution un plan mûrement réfléchi: il avait décidé d'en terminer une bonne fois pour toutes avec tous ces échecs. C'est du moins ce qu'en déduisent les enquêteurs en découvrant près des corps sans vie une